

La Banque Jacques-Cartier

Assemblée annuelle des Actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque Jacques-Cartier a été tenue dans les bureaux de la Banque, Mercredi, le 20 Juin 1894.

Étaient présents : — L'honorable M. Alph. Desjardins, président ; MM. A. S. Hamelin, vice-président ; Dumont Laviolette, Joël Leduc, A. L. de Martigny, l'honorable J. G. Laviolette, MM. H. Laporte, de la maison Laporte, Martin et Cie ; A. Aumond, de la maison J. L. Cassidy et Cie ; Hubert Desjardins, maire de Maisonneuve ; Godfroid Laviolette, L. J. O. Beauchemin, de la maison C. O. Beauchemin et Fils ; Aristide Larose, de la maison Larose et Paquin ; J. E. Beaudry, J. A. Bonin, avocat ; l'échevin G. N. Ducharme, de Ste-Cunégonde ; MM. Anatole Larose, Joseph Melançon, N. P., Lucien Huot, A. Laurin, gérant de la succession l'honorable Louis Renaud.

L'honorable M. Alphonse Darjardins ayant été appelé au fauteuil, et M. A. de Martigny prié d'agir comme secrétaire, le rapport de la dernière assemblée est lu et approuvé. Le président lut ensuite le rapport suivant, présenté par les directeurs, sur les affaires de l'année écoulée, et ils s'expriment ainsi :

Messieurs.

Le Bureau d'administration a l'honneur de vous présenter son rapport des opérations de la Banque pendant l'année écoulée le 31 mai 1894 :

La balance au crédit des profits et pertes, le 31 mai 1893.	\$ 4,632 89	
Les profits nets de l'année écoulée, déduction faite des frais d'administration et des pertes subies et à subir.	48,656 83	\$3,289 69
Dividende 34 0/0 1er déc. 1893.	\$17,500 00	
Dividende 34 0/0 1er juin 1894.	12,500 00	
Porte au fonds de réserve.	10,000 00	45,000 00
Balance des profits disponible.		\$8,289 69

Suivant les prévisions dont nous vous faisons part l'année dernière, nous n'avons pas à porter cette année un chiffre de profit égal à celui du dernier exercice. Nous nous appuyons exclusivement cette fois sur des bénéfices réalisés au cours des opérations ordinaires de la Banque. Ayant de plus à faire face à une situation remplie d'incertitude il a été jugé prudent de restreindre l'escompte afin de garder constamment en caisse de plus fortes réserves. Néanmoins après avoir servi le même dividende que les années passées nous avons ajouté encore au fonds de réserve dont le montant aura bientôt acquis 50 pour cent du capital.

Répondant à de pressantes sollicitations nous avons décidé d'ouvrir deux nouvelles agences dont l'une à Sainte-Anne de la Pérade, centre d'un riche district où le commerce du bois et l'industrie laitière prennent, de jour en jour, plus de développement, et l'autre à Paspébiac qui dès l'automne prochain sera le terminus du chemin de fer de la Baie des Chaleurs et est déjà le centre commercial de cette région.

Le bureau principal et les diverses succursales et agences ont été régulièrement inspectées et nos administrateurs se font un plaisir de témoigner du zèle et de la conduite avec lesquels le Directeur-Gérant et les autres officiers de la Banque ont généralement accompli leurs devoirs respectifs.

Le tout respectueusement soumis,

Par ordre du Bureau,

ALPH. DESJARDINS,
Président.

BILAN GÉNÉRAL : — LA BANQUE JACQUES-CARTIER

31 MAI 1894

PASSIF

Capital-Actions.	\$ 500,000 00
Fonds de Réserve.	225,000 00
Réduction d'escomptes sur Billets à échoir.	25,000 00
Profits et Pertes — Balance disponible.	8,289 19
Dividendes non réclamés.	2,592 17
Dividende No 57, 34 p. c. payable 1er juin 1894.	17,500 00
Total dû aux Actionnaires.	\$ 778,381 86
Billets de la Banque en circulation.	379,847 00
Dépôts ne portant pas intérêt.	660,685 91
Dépôts portant intérêt.	2,171,291 36
Dépôt du Gouvernement Fédéral.	19,037 60
Dépôt du Gouvernement Provincial.	50,000 00
Dû à des succursales de la Banque.	31,178 81
	\$4,090,422 54

ACTIF

Espèce, or et argent.	\$ 37,242 94
Billets de la Puissance.	149,476 00
Billets et chèques d'autres banques.	194,568 74
Dû par d'autres banques en Canada.	10,705 46
Dû par d'autres banques en pays étrangers.	42,367 21
Dû par d'autres banques dans le Royaume-Uni.	10,445 10
Dû par les agences de la Banque.	30,775 76
Fonds de garantie au gouvernement fédéral pour la circulation.	21,722 85
Prêts à demande sur actions et autres valeurs publiques.	150,675 00
Prêts à escomptes courants (déduction faite des intérêts sur billets à échoir, \$25,000) c.	3,064,633 31
Billets passés dûs.	16,605 32
Dettes garanties par hypothèques.	64,764 79
Créances en liquidation, non spécialement garanties, après avoir pourvu aux pertes.	97,661 43
Propriétés foncières.	67,839 44
Édifices de la Banque à Montréal et ses succursales.	100,421 35
Ameublement et papeteries.	29,517 84
	\$4,090,422 54

ÉTAT DES PROFITS POUR L'ANNÉE EXPIRANT LE 1ER JUIN 1894

Dr.

Dividende No 54 de 34 p. c. payé le 1er décembre 1893.	\$17,500 00
Dividende No 55 de 34 p. c. payable le 1er juin 1894.	15,500 00
Porté au "Fonds de Réserve".	10,000 00
Balance au Crédit du Compte "Profits et Pertes", 31 mai 1894.	8,289 69
	\$53,289 69

Cr.

Balance au Crédit du Compte "Profits et Pertes", 31 mai 1893.	\$ 4,632 86
Profits nets pour l'année, déduction faite des frais d'administration, Intérêt sur Dépôts, Pertes et Pertes probables.	48,656 83
	\$53,289 69

A. L. DE MARTIGNY,
Directeur-Gérant.

Les propositions suivantes sont alors adoptées :

Proposé par le président, appuyé par le vice-président, que le rapport qui vient d'être soumis soit approuvé et imprimé pour l'usage des actionnaires.

Adopté.

Le président ayant prié MM. Joseph Melançon et Anatole Larose d'agir comme scrutateurs, il fut procédé à l'élection des directeurs. Après le dépouillement du scrutin, les messieurs dont les noms suivent furent déclarés élus directeurs : L'honorable Alph. Desjardins, A. S. Hamelin, Dumont Laviolette, Joël Leduc et A. L. de Martigny.

Proposé par l'honorable J. G. Laviolette, appuyé par M. H. Laporte, que des remerciements soient votés au président, au vice-président et aux directeurs pour les services qu'ils ont rendus à la Banque pendant l'année qui vient de s'écouler.

Adopté.

Proposé par M. J. E. Beaudry, appuyé par M. Alphonse Aumond, que cette assemblée se plait à reconnaître la manière satisfaisante avec laquelle le directeur-gérant, l'inspecteur, les gérants des succursales et les autres officiers de la Banque ont rempli leurs devoirs.

Adopté.

Des remerciements ayant été votés aux scrutateurs, l'assemblée a été déclarée close.

(Signé) ALPH. DESJARDINS,
Président.
A. DE MARTIGNY,
Directeur-Gérant.

LE PRETRE ET LE MEDECIN

Il est deux hommes que l'on rencontre souvent auprès du malade et quelquefois en même temps, tous deux venus pour soulager, quoique diversement, ses douleurs, tous deux attendus d'ordinaire avec impatience et accueillis avec plaisir. Respecte les tous deux, cher malade, et montre toi reconnaissant pour les soins qu'ils prodiguent, l'un à ton âme, l'autre à ton corps endoloris.

L'un est ministre de celui dont saint Paul disait :

" Nous n'avons pas un pontife incapable de compatir à vos infirmités, mais éprouvé par la tentation de toutes manières. Comme Jésus-Christ, et par sa grâce, le prêtre est un mélange d'homme et de Dieu, il connaît les souffrances de l'infirmité parce qu'il est homme, mais en même temps il peut t'enseigner, te justifier en Dieu, d'offrir à Dieu pour ton salut avec Jésus, Dieu lui-même, le sacrifice pur, saint et sans tache de l'autel ! "

En conséquence honore-le cet homme, dont on a dit avec raison qu'il est un autre homme Dieu, un autre Christ, et n'attends pas pour le de mander, pour le laisser monter, que ton entourage le juge à propos ; plus vite il arrivera pour te réconcilier avec Dieu, plus vite la paix, le calme s'établiront dans ton âme et je ne sais quel charme se répand jusque sur la souffrance elle-même acceptée et supportée pour Dieu. La Paix à cette demeure, dira-t-il en entrant et peux-tu douter que l'ange gardien, la sainte Vierge, le doux Sauveur invoqués par lui n'apportent à ton âme cette paix désirable !

" Honore aussi le médecin " nous disent les Livres Sacrés. " Offre donc d'abord ton sacrifice à Dieu et appelle ensuite le médecin. "

Oui, on rencontre encore de ces hommes dont parle l'Écriture, dignes de confiance et de respect, honnêtes,

éclairés, craignant Dieu, sachant que l'homme est, comme l'a dit un Allemand, un composé de temps et d'éternité. Honore-les donc cher malade, honore-les !

Fais plus encore, prie le bon Dieu de l'éclairer sur ta maladie. . . .

H. L.

LE SECRET DE VIVRE EN PAIX

Il y avait une femme d'une basse condition, qui était la plus malheureuse personne du monde ; elle avait un mari qui la battait tous les jours, jusqu'à la rendre malade.

Un jour, elle alla trouver une vieille femme de ses voisines qui passait pour avoir beaucoup de science ; quelques ans même, parce qu'elle venait à bout de tout ce qu'elle entreprenait, disaient qu'elle était sorcière.

La vérité est que cette femme, ayant beaucoup de prudence, et s'attachant à reconnaître les caractères des personnes avec lesquelles elle vivait, leur faisait faire tout ce qu'elle voulait, et prévoyait ce qu'elles avaient envie de faire.

La bonne femme écouta les plaintes de sa voisine, et comme elle la connaissait aussi bien que son mari, elle lui dit qu'elle voulait employer sa science pour lui rendre service. Elle alla donc chercher une grande cruche pleine d'eau, la mit sur une table, fit trois tours en disant quelques paroles latines ; puis elle mit deux grains de sel dans cette eau et, en ayant rempli une bouteille, elle dit à sa voisine :

— Gardez cette eau bien soigneusement, et toutes les fois que vous verrez votre mari prêt à se fâcher, emplissez votre bouche de cette eau ; tant que vous l'aurez dans la bouche, je vous promets que votre mari ne vous battra pas.

La femme remercia beaucoup sa voisine et ne manqua pas de faire ce qu'elle lui avait commandé. Elle ne doutait plus que cette vieille ne fût véritablement sorcière, car, pendant les huit jours que l'eau dura, son mari ne la battit pas une seule fois.

Elle fut fort affligée quand elle vit sa bouteille vide, et retourna chez la vieille pour la prier de la remplir.

— Vous n'en avez pas besoin, lui dit cette femme : cette eau est de l'eau de la rivière, sur laquelle j'ai dit des paroles qui ne signifiaient rien.

— Mais pourtant, dit la jeune femme, cette eau a eu la vertu d'empêcher mon mari de me battre.

— Parce qu'elle vous a empêché de répondre à votre mari, dit la vieille, car vous ne pouviez parler tant que vous en aviez dans la bouche ; retournez à votre maison, et quand vous verrez que votre mari aura trop bu, ou qu'il sera de mauvais humeur au lieu de l'obstiner, et de lui dire des injures, gardez le silence, comme si votre bouche était pleine d'eau, et vous verrez que sa colère se passera.

La jeune femme suivit le conseil de la vieille, et elle s'en trouva bien, car son mari n'étant plus contredit mal à propos, perdit l'habitude de se mettre en colère, et vécut toujours bien avec sa femme, qu'il aimait beaucoup aussitôt qu'elle fut devenue douce et patiente.